

# GENÈVE, VILLE DE DIVERSITÉ

Politique municipale de la Ville de Genève  
en matière de diversité

30 juillet 2014



## Une ville engagée

Genève est une ville singulière. Avec des ressortissant-e-s de près de 190 nationalités, elle est depuis toujours pluriculturelle. La diversité des parcours et des expériences de ses habitant-e-s en fait une société fortement cosmopolite. Ville universitaire et internationale, le multilinguisme y est un fait établi dans la sphère privée comme dans l'espace public. Cœur d'une agglomération transfrontalière, bassin de vie de près d'un million de personnes, elle jouit d'une vitalité économique qui repose sur le dynamisme qu'incarnent ses habitant-e-s. C'est grâce à leur apport que Genève est la ville que l'on connaît aujourd'hui.

L'enjeu est de taille, car c'est dans les villes et les grands centres urbains que les différences s'expriment le plus intensément, que la créativité et l'innovation prennent naissance, que les idées et les opinions se confrontent. Les villes ont par conséquent une responsabilité fondamentale en matière de cohésion sociale.

Avec 20'000 nouvelles personnes qui s'établissent chaque année sur le territoire municipal et 48 % de sa population ne possédant pas la nationalité helvétique, la Ville de Genève est faite d'échanges, de rencontres et parfois de frictions. C'est un espace de vie commun où une politique publique de reconnaissance de la diversité et de lutte contre les discriminations et la diffusion de stéréotypes fait sens.

Les autorités de la commune entendent donc faire de la diversité une force, un atout pour construire cet espace de vie commun. L'illustration d'une réussite partagée. Cette vision réaliste et positive de la diversité dessine une politique qui développe la ville avec celles et ceux qui la font : ses résident-e-s.

Pour les autorités, il ne s'agit pas d'élaborer une « politique d'intégration des personnes étrangères et/ou migrantes ». Intégrer revient à dire qu'il existe une norme et que certaines personnes ne s'y conforment pas. Chercher à intégrer les individus revient à les considérer comme l'objet d'une action publique, dont on peut mesurer et évaluer le succès, ou plus souvent, l'échec.

*A contrario*, les autorités de la Ville de Genève considèrent les habitant-e-s du territoire municipal comme des participants à part entière à la vie de la Cité, indépendamment de leur origine, statut de séjour ou durée de résidence. Elle reconnaît leur contribution active au devenir de Genève. Les étranger-ère-s ne forment pas une catégorie isolée du reste de la population. En cela, le Conseil administratif défend une politique différente, en rupture avec le cadre législatif défini par l'Assemblée fédérale et sa déclinaison cantonale. Pour l'exécutif de la Ville, Genève est et doit rester une ville ouverte et respectueuse de toutes et tous, dans laquelle les habitant-e-s se sentent chez eux et participent à la cohésion sociale, au devenir commun.

# Les principes d'une politique de la diversité

La politique municipale en matière de diversité traduit en actes la Convention européenne des droits de l'homme. Ainsi, la Ville de Genève traite les habitant-e-s du territoire municipal de manière égale, sans distinction liée à la durée de résidence, la religion, la nationalité, l'origine ethnique, le genre ou l'orientation sexuelle.

Fondée sur le principe d'inclusion sociale et sans nier les difficultés et tensions du vivre ensemble, la politique communale en matière de diversité se focalise sur ce qui rassemble les personnes et non sur ce qui les divise. Elle reconnaît les ressources et le dynamisme des communautés linguistiques, ethniques et nationales, tout en élaborant une identité autour de valeurs communes, celles des droits humains. La volonté politique du Conseil administratif est d'œuvrer en faveur d'une Genève plurielle et une à la fois.

La participation politique, citoyenne et associative de toutes et tous est encouragée. La politique communale renforce par ce biais le sentiment d'appartenance au lieu de vie, de même que les interactions entre les résident-e-s du territoire municipal.

La pluralité des identités est considérée comme le fondement de notre société. La reconnaissance de ce principe est la condition de la cohésion sociale. Nul ne doit être contraint de renoncer à son identité, à ses ressources linguistiques ou à ses pratiques culturelles et religieuses du moment que la liberté de toutes et tous est respectée.

C'est sur ces principes, l'égalité, l'inclusion sociale, la participation et la pluralité des identités, que reposent les valeurs et l'esprit de la Ville de Genève. Le Conseil administratif s'engage à les mettre en application selon six axes stratégiques.

## Une politique en 6 axes

**Une ville accueillante :** la Ville de Genève mène une politique d'accueil bienveillante et systématique qui souligne d'emblée que les résident-e-s de la commune sont bienvenu-e-s.

**Une ville participative :** la Ville encourage activement l'usage d'une citoyenneté ouverte où très rapidement, chacun-e contribue au vivre ensemble et s'engage au service de sa ville.

**Une ville accessible :** la Ville de Genève mène une politique d'accessibilité aux prestations publiques municipales. Par souci d'équité, elle atténue les obstacles (administratifs, linguistiques, notamment) que peuvent rencontrer ses résident-e-s.

**Une ville non-discriminante :** la Ville de Genève mène une politique active de lutte contre les idées reçues, les stéréotypes et les discriminations de toute forme. Pour ce faire, elle développe une action publique et soutient les efforts de tiers institutionnels ou associatifs.

**Une ville à l'écoute :** la Ville de Genève, consciente que la rapidité des flux migratoires peut occasionner des mouvements de replis et de rejet, porte une attention particulière à ces expressions de malaise et développe une politique d'écoute et de sensibilisation.

**Une ville responsable :** en tant qu'institution employeuse et prestataire de services, la Ville de Genève s'engage à mettre en place une politique du personnel qui reflète la diversité genevoise et qui donne à ses collaborateurs et collaboratrices les outils leur permettant de se sentir à l'aise dans un environnement complexe et de répondre au mieux aux différents publics.

Ce texte témoigne de la conviction du Conseil administratif en faveur d'une ville de diversité et de son engagement à développer ses missions et ses prestations dans ce sens.

*Le Conseil administratif  
Fait le 30 juillet 2014*

Contact :  
Département des finances et du logement  
rue de l'Hôtel-de-Ville 5  
1204 Genève  
Tél. 022 418 22 50